

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

**AVIS DE VACANCE DE POSTE**

**Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur. euse handicapé.e**

**INTITULE DU POSTE**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **Architecte contractel.lle ~~l~~’UDAP de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (site de Belfort) / Remplacement congé parental** |

**REFERENCES DU POSTE**

|  |
| --- |
| **Référence interne** (code poste) : M1038262 |
| **Référence PEP** (numéro de publication en cas de republication) : 2024 - 1774498 |

**ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels** | **Contractuel** |
| **Poste ouvert aux contractuels** (précisez la nature et la durée du contrat) | **CDD 6 mois** |
| **Corps** (pour les postes ouverts aux titulaires) | **Architecte** |
| **Temps plein** (pour les postes ouverts aux contractuels) | Oui 󠆷 |
| **Catégorie** | **A** |
| **Domaine fonctionnel** | **CUL – Culture et patrimoine FPCUL020°** |
| **Emploi type** | **CUL6A/FPCUL020 – Responsable de conservation et de restauration des patrimoines** |
| **Groupe RIFSEEP** |  |
| **Date de vacance de l’emploi** | **01.02.2025** |

**LOCALISATION DU POSTE**

|  |
| --- |
| **Région, département, adresse**  **Lieu d’affectation :**  Unité départementale de l’architecture et du patrimoine de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (UDAP de 70/90) site de Belfort - 8 Place de la Révolution française 90000 BELFORT, au sein de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC BFC) |

**DESCRIPTIF DE L’EMPLOYEUR (3000 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Une brève présentation du service et/ou de la DRAC**  La DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, service déconcentré du ministère de la Culture, placée sous l’autorité du Préfet de région concourt à la diffusion des politiques publiques culturelles dans la région. Elle veille à l’application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique, comme le conseil et l’évaluation dans ses divers champs de compétence. Elle comprend plusieurs sites : site siège à Dijon, site régional à Besançon et une unité départementale de l’architecture et du patrimoine dans chacun des 8 départements régionaux.  **Environnement professionnel :**  Au sein de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, les unités départementales de l’architecture et du patrimoine (UDAP) veillent à la qualité de l’architecture et à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés dans chaque département : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables. Elles participent au contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques. Avec les autres services de l’État en région, elles participent également à la protection des sites et paysages, à l’aménagement du territoire et aux réglementations concernant l’environnement, l’urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.  L ‘UDAP de Haute-Saône et du Territoire de Belfort traite en moyenne chaque année 4000 dossiers d’autorisation du droit des sols. De plus, elle apporte son expertise et des conseils techniques aux collectivités et aux particuliers pour la restauration du patrimoine non protégé en partenariat avec la préfecture de département, le conseil départemental, le conseil régional et la fondation du patrimoine.  L’architecte, assure ses missions à l’UDAP la Haute-Saône et du Territoire de Belfort**. Le service compte 8 agents répartis sur deux sites (Vesoul et Belfort) : l’équipe de Vesoul est constituée d’1 architecte des bâtiments de France et 1 ingénieur du patrimoine, 1 technicien des bâtiments de France et 1 adjoint administratif. L’équipe sur le site de Belfort est constituée d’1 architecte des bâtiments de France, 2 techniciens et 1 agent administratif. L’architecte exercera sous la responsabilité de la cheffe de l’UDAP. Ses relations de travail en interne à la DRAC s’exerceront avec l’**ensemble des agents affectés à l’UDAP, les agents du pôle architecture et patrimoine et plus largement les autres services de la DRAC (CRMH-SRA-conseiller architecture etc…). En externe, elles se dérouleront avec les Préfectures 70 et 90, DDT 70 et 90, DREAL, Conseils Départementaux, élus, collectivités territoriales, partenaires associatifs (CAUE, Fondation du patrimoine), porteurs de projets, particuliers. |

**DESCRIPTION DU POSTE (3000 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Les missions :**  **Le, la candidate architecte exercera, en lien avec le cheffe de service, les missions suivantes :**  1- Gestion du service  - Animer et participer à des réunions internes au service pour assurer la mutualisation des moyens, de la gestion, des méthodes de travail et des outils.  - Développer la transmission de la connaissance des territoires et l’information en termes d’actualité des projets, d’enjeux et stratégies mises en œuvre sur le territoire d’instruction.  - Représenter le service et/ou la DRAC dans les domaines liés à l’architecture, l’urbanisme, le patrimoine (Réunion pôle PA en DRAC, collège des ABF, CODIR préfecture, CDNPS, ANCT, Agence d’urbanisme, CAUE, Fondation du patrimoine, commissions locales…)  2 - Instruire des demandes d’autorisations d’urbanisme (rédaction d’avis, conseil auprès des porteurs de projets, accompagnement des collectivités) dans les espaces protégés dans le secteur géographique.Est de la Haute-Saône (arrondissement de Lure sous l’autorité de la Sous-préfecture avec entre autre les villes de Lure, Luxeuil-les-Bains, Héricourt, Ronchamp, Champagney) et du Territoire de Belfort.  - Appliquer les législations relatives à la protection du patrimoine bâti et non bâti  - Contrôler et expertiser des projets menés dans les espaces protégés  3 - Proposer/suivre la mise en œuvre des SPR et PDA  Contribuer à l’élaboration des porter à connaissance et avis PPA sur les documents d’urbanisme, PLU(i), SCoT, PADD et installations classées (ICPE) concernant des projets éolien, photovoltaïque ou de méthanisation situés dans son secteur.  Mettre en œuvre les règlements relatifs à la publicité (RLP), enseignes et pré enseignes. Participer à l’élaboration des règlements.  4 - Contribuer à la gestion des sites protégés au titre du code de l’environnement, participer aux comités de pilotage (Pole EnR), analyser et contribuer aux avis sur travaux  5 - Accompagner, conseiller et orienter les principaux décideurs dans l'ensemble du processus d'un projet d'aménagement : élus, services techniques, autres administrations, professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d’œuvre.  6 - En relation avec la personne chargée de la mission transversale patrimoine, rédaction d’avis techniques pour la CRMH, la fondation du Patrimoine, la préfecture (DETR, DSIL), le département (PRNP). Participer à la protection et à la conservation des monuments historiques en lien avec la CRMH ; veille sur le territoire d’instruction, préparation des avis pour les nouvelles demandes de protection patrimoniales.  7 - Conduire les procédures contentieuses : rédaction de procès-verbaux, assurer la médiation pénale, conseil. |

**CONDITIONS PARTICULIERES D’EXERCICE (1500 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**   * Activité partagée bureau / terrain. * Basé à Belfort, cet emploi nécessite des déplacements sur l’ensemble des 2 départements ainsi que des déplacements hebdomadaires sur les 2 sites du service. * Permis de conduire indispensable.   En application de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et du décret du 28 décembre 2016 relatif à l’obligation de transmission d’une déclaration d’intérêt, il sera demandé au candidat retenu de fournir une déclaration d’intérêt en amont de sa nomination. |

**DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (3000 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Le profil du candidat, de la candidate recherché.e est un architecte (diplômé) ayant une expérience / appétence patrimoniale. Les compétences recherchées sont les suivantes** :  Les connaissances, savoirs :   * De l’environnement professionnel et des procédures et règles de fonctionnement de l’administration * De l’histoire de l’art, de l’architecture et des techniques de construction * Du code du patrimoine et de la réglementation relative à la protection des monuments historiques * Du code de l’urbanisme et de l’environnement * Contexte réglementaire et règles déontologiques de restauration du patrimoine * Règles de sécurité sur les chantiers de travaux de restauration et de conservation du patrimoine monumental et urbain * Des outils informatiques, bureautiques et dématérialisation de l’instruction   Les compétences techniques, savoir-faire :   * Evaluer une intervention * Porter une appréciation sur la qualité architecturale, urbaine ou paysagère et formuler des avis dans le cadre des législations en vigueur * Conduire des projets * Dialoguer et convaincre * Avoir des qualités rédactionnelles * Gérer les relations avec les différents partenaires internes ou externes * Encadrer une équipe : définir des objectifs, noter, analyser des compétences, améliorer les conditions de travail, déléguer, organiser, diriger et faire évoluer son équipe.   Les compétences comportementales, savoir être :   * Sens des relations humaines * Esprit d’équipe * Sens de l’analyse et esprit de synthèse * Sens de l’organisation et rigueur * Esprit d’initiative, autonomie et réactivité |

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (1500 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Qui contacter ?**  Renseignements fonctionnels et pratiques : **Camille VIDAL, ABF, Cheffe de l’UDAP 70/90, camille.vidal@culture.gouv.fr**  Renseignements administratifs : **Fabienne RETAILLEAU, responsable du service des ressources humaines et du dialogue social, fabienne.retailleau@culture.gouv.fr**  **Candidatures :**  La **candidature** (lettre de motivation et curriculum vitae) est à adresser, sous couvert hiérarchique, le plus rapidement possible à compter de la date du présent avis à Madame la Directrice, par courriel à : [recrutement.drac-bfc@culture.gouv.fr](mailto:recrutement.drac-bfc@culture.gouv.fr)  Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d’évaluation contribueront à l’appréciation de la capacité à occuper l’emploi. »  Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s’engage à promouvoir l’égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d’écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l’objet d’une rupture d’égalité de traitement. |